



RONNY ABRAHAM

Président de la Cour internationale de Justice

*Candidat de la France aux élections des juges
de la Cour internationale de Justice*



Ronny Abraham
Né le 5 septembre 1951
à Alexandrie (Égypte)

Fonction actuelle

Juge à la Cour internationale de Justice depuis 2005, et président de la Cour élu depuis 2015

Expériences professionnelles précédents

Magistrature

1988-1998 / Membre du Conseil d'État (juridiction suprême de l'ordre administratif).

1989-1998 / Commissaire du Gouvernement (Advocate General) près les formations juridictionnelles du Conseil d'État.

1978-1985 & 1987-1988 / Magistrat des tribunaux administratifs.

Relations internationales

1998-2005 / Directeur des affaires juridiques du ministère des Affaires étrangères français

2002-2004 / Chef de la délégation française à l'Assemblée des États parties au statut de la Cour pénale internationale

1998-2004 / Membre de la délégation française à l'Assemblée générale des Nations Unies et chef de la délégation française à la Sixième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies

1994-1998 / Président du Comité consultatif mixte de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

1986-1987 / Sous-directeur des droits de l'homme à la Direction des affaires juridiques du ministère des Affaires étrangères français

Enseignement

2004-2005 / Professeur associé à l'université de Paris II Panthéon-Assas

1997-2003 / Professeur associé à l'université de Paris X-Nanterre

1994-1998 / Professeur de droit international à l'Institut d'études politiques de Paris

Formation

1976-1978 / École nationale d'administration

1974 / Diplôme d'études supérieures de droit public de l'université de Paris I

1973 / Diplôme de l'Institut d'études politiques de Paris

Autres activités académiques

- Membre du Conseil de la société française pour le droit international

- Membre du comité de rédaction de l'Annuaire français de droit international

Publications

«**The Effects of International Legal Obligations in Domestic Law in Light of the Judgment of the Court in the Medellín case**» in G. Gaja, J. Grote Stoutenburg (dir.), *Enhancing the Rule of Law through the International Court of Justice*, Brill/Nijhoff, Leiden/Boston, 2014.

«**La Cour internationale de Justice, juge constitutionnel ?**», *La Charte des Nations Unies, Constitution mondiale ?*, colloque organisé par l'université de Paris-X, Pedone, 2006

«**Les procédures incidentes devant la Cour internationale de Justice**», *journée d'études de la faculté de droit de l'université de Rennes I*, Pedone, Paris, 2001.

«**Droit international, droit communautaire et droit français**», Hachette, 1989.

Et de nombreuses autres.

Une compétence reconnue par ses pairs

M. Ronny Abraham a été élu juge à la Cour internationale de Justice en 2005 pour achever le mandat de M. Gilbert Guillaume. Il a été réélu par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations Unies en 2009. Depuis le 6 février 2015, il occupe les fonctions de président de la Cour. Son élection par ses pairs comme président confirme la reconnaissance dont il bénéficie pour ses capacités et ses qualités en tant que juge.

Une expérience au service de la magistrature suprême

M. Ronny Abraham a exercé, en tant que magistrat, les plus hautes fonctions de l'ordre administratif français. Il a siégé jusqu'en 1988 comme magistrat des tribunaux administratifs en France avant d'être nommé membre du Conseil d'État, juridiction suprême de l'ordre administratif. Il y a exercé ses fonctions de 1988 à 1998.

Une carrière diplomatique au service du droit international

En tant que directeur des affaires juridiques du ministère des Affaires étrangères français, M. Ronny Abraham a exercé les fonctions de juriconsulte et d'agent de la France devant la Cour internationale de Justice, la Cour européenne des droits de l'homme, la Cour de justice des communautés européennes et devant des tribunaux arbitraux internationaux. Il a également représenté la France dans de nombreuses enceintes internationales, notamment en tant que chef de la délégation française à la Sixième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Une solide expertise académique

M. Ronny Abraham a enseigné le droit international dans les plus grandes universités et écoles françaises.

Il est l'auteur de nombreuses publications et a participé à de multiples conférences contribuant à la diffusion du droit international en France et à l'étranger.

Extrait du discours prononcé par M. Ronny Abraham, à la séance solennelle tenue à l'occasion du 70^e anniversaire de la séance inaugurale de la Cour (20 avril 2016).



La Charte contient ce que l'on pourrait qualifier de profession de foi : foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations. Foi également dans la nécessité de créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international. La Cour internationale de Justice est née de cette détermination, et l'importance de sa mission aux yeux des États fondateurs de l'Organisation est reflétée par le fait que son Statut a été annexé à la Charte et en fait partie intégrante.

On ne peut donc que constater que l'environnement politique et juridique dans lequel la Cour exerce ses fonctions a beaucoup changé depuis 1945. Mais la nécessité d'avoir une juridiction mondiale œuvrant pour la paix et la justice internationales s'impose aujourd'hui avec autant de force qu'au moment de la signature de la Charte. Tous les arrêts rendus au fond par la Cour sont autant de différends résolus, et autant de situations qui auraient pu aboutir à un conflit ouvert et qui ont trouvé une issue pacifique. Ses avis consultatifs jouent eux aussi un rôle déterminant.

À l'âge de soixante-dix ans, la Cour internationale de Justice a atteint une sereine maturité. Consciente de l'importance de la mission que les États membres lui ont confiée, elle est prête à faire face aux nouveaux défis que la décennie à venir pourrait voir naître.




Ronny Abraham